

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 1 de 9

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant au pétrole.

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Chesterton International GmbH	
Rue:	Am Lenzenfleck 23	
Lieu:	DE-85737 Ismaning GERMANY	
Téléphone:	+49 89 99 65 46 - 0	Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50
e-mail:	eu-sds@chesterton.com	
e-mail (Interlocuteur):	eu-sds@chesterton.com	
Internet:	www.chesterton.com	
Service responsable:	eu-sds@chesterton.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 2 de 9

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
39464-69-2	Oleyl alcohol, ethoxylated, phosphate			<0,5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H400 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Après ingestion

NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pneumonie, Oedème pulmonaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau pulvérisée

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 3 de 9

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Assurer une aération suffisante.

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de:

Gel

Forte chaleur

Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 4 de 9

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

##### **Mesures d'hygiène**

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.  
Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

##### **Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée:  
Lunettes avec protections sur les côtés  
lunettes à coques

##### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374  
NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle  
Epaisseur du matériau des gants  $\geq$  0,4 mm  
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: max. 480 min. (NBR (Caoutchouc nitrile))  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 240 - 480 min (NBR (Caoutchouc nitrile))  
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

##### **Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

##### **Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.  
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

##### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	transparent, couleur d'ambre	
pH-Valeur:		non applicable
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 5 de 9

Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	-25 °C
Point d'éclair:	144 °C

#### Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

#### Dangers d'explosion

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	faiblement soluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	22 mm <sup>2</sup> /s

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 6 de 9

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

#### **10.5. Matières incompatibles**

Acide fort, Base forte, Comburant

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 7 de 9

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 8 de 9

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
EC50: Effectice concentration, 50 percent

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 601(E) Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

Date de révision: 10.11.2017

Page 9 de 9

DNEL: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*